

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 22 juin 2017**

Date de convocation : 15 juin 2017
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers absents excusés : 3
Nombre de conseillers votants : 10

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin, à vingt heures quinze, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, BRETON Christine, CONRARD Amaury, GRIMAULT Guillaume, PITON Muguette et PETIT Sébastien.

Etaient absents excusés :

M. MAZINGUE Eric, pouvoir à Mme BRETON Christine,
Mme GOKELAERT Pascaline, pouvoir à M. CONRARD Amaury,
Mme LANDRY Pascale.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume GRIMAULT a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 12 avril et 11 mai 2017

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour les travaux de la rue des Bordes.

6 entreprises ont répondu à la consultation :

- VILLEDIEU Frères
- COLAS Centre Ouest,
- SN TOUZET BTP,
- EIFFAGE Route
- EUROVIA
- ETP MUSCI.

Le 22 mai 2017, il a été procédé à l'ouverture des plis. Puis, l'analyse des offres a été réalisée par Monsieur FAUCONNIER (société DIF Conception), Maître d'œuvre.

La Commission d'appel d'offres s'est ensuite réunie le 29 mai 2017.

Suivant l'analyse présentée par M. FAUCONNIER, la commission, à l'unanimité, propose de retenir l'offre de la société VILLEDIEU Frères, mieux disante pour un montant de 190 794,08 € HT, soit 228 952,90 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la société VILLEDIEU Frères, mieux disante pour un montant de 190 794,08 € HT, soit 228 952,90 € TTC
- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette opération.

Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Bordes.

Le montant initialement prévu pour les travaux d'aménagement de la rue des Bordes était de 100 000 € HT.

Compte tenu de l'évolution du projet (ajout d'un réseau d'assainissement pour les eaux pluviales et création d'un plateau rue des Bordes/ rue du Chapitre), le nouveau montant de travaux est de 190 000 € HT.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre avec la société DIF Conception pour actualiser les montants et demande délégation à l'assemblée pour toutes formalités et signatures relatives à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte cet avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre avec la société DIF Conception,
- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes signatures et formalités relatives à cette affaire.

Projet d'extension de l'éclairage public ruelle aux Anes et sente de la cantine.

Suite à la commission de travaux du 7 avril 2017 et à la nouvelle rencontre avec SDE28,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la Commune par ENERGIE Eure-et-Loir pour la création de 6 points lumineux ruelle aux Anes et sente du restaurant scolaire.

En cas d'accord ces travaux seraient réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité	
18 500 €	30%	5 550 €	70 %	12 950 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté, cependant les 6 luminaires seront de type LENZI Montmarte porté,

- Approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recettes émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

Remplacement de la pierre tombale de l'ossuaire.

Deux devis ont été sollicités.

Un premier auprès de PFM Stéphane PERCHE, un second auprès des PFG d'Auneau.

Le premier propose une pierre en granit du Tarn « d'occasion » pour un montant de 475 € HT, soit 570,00 € TTC.

Le second devis, pour une pierre neuve, s'élève à 1 125,00 € HT, soit 1 365 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient le devis de la société PFM PERCHE pour un montant de 475 € HT, soit 570,00 € TTC.
- Précise que cette dépense sera imputée à l'article 21316 du budget de la commune où les crédits nécessaires ont été inscrits.

Contrats d'assurances : choix du prestataire.

Jusqu'à ce jour la commune avait recours à 3 prestataires, en fonction du type de contrat : REMA pour les bâtiments, AXA pour la multirisque et GENERALI pour les véhicules.

Une consultation a été lancée et chaque assureur a été reçu afin de pouvoir recueillir une proposition globale en vue de ne retenir qu'un seul prestataire et de réduire le coût du poste « Assurances ».

Pour la multirisque communale, la protection juridique et l'assurance des 3 véhicules :Iveco, tondeuse autoportée et tracteur la cotisation annuelle proposée est la suivante :

1°) Proposition de REMA + SWISS Life : 3 083,25 €

2°) Proposition d'AXA : 2 645,04 €

3°) Proposition GENERALI : 6 950 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix Pour, 1 abstention) :

- Retient la proposition faite par le cabinet CLEMENT sis à Chartres (Axa assurances) pour un montant total annuel de 2 645,04 €,
- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à ce dossier.

Périscolaire : tarification Action Emploi au-delà du volume annuel d'heures aidées.

La commune emploie, par l'intermédiaire d'Action Emploi, association intermédiaire située à Epernon, diverses personnes pour les besoins périscolaires et techniques.

Depuis l'origine, Action Emploi facturait à la commune les heures réalisées par les agents sur la base d'un tarif unique, quelque soit le volume annuel de travail.

Devant se mettre en conformité avec la réglementation, l'association n'est plus en mesure de maintenir ce tarif unique, ces emplois aidés ne l'étant que dans la limite d'un quota annuel. Ainsi, au-delà d'un certain volume annuel une tarification plus importante serait appliquée.

L'application de cette mesure concernera 2 agents encadrant de façon habituelle le périscolaire.

Il paraît difficile de se passer, en fin d'année, du service de ces 2 personnes qui exercent avec beaucoup d'efficacité leurs fonctions, aussi, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour avoir toujours recours à elles, au-delà du contingent annuel aidé et de régler le surcoût à Action Emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de régler le coût supplémentaire des heures réalisées par les agents d'Action Emploi au-delà du volume annuel d'heures aidées.

Echange de terrains chemin des Grands Prés du Gué.

Par délibération en date du 2 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'échange entre la Commune et M. Mme BLANCHET de terrains chemin des Grands Prés du Gué afin de régulariser la situation existante.

Dans l'opération présentée le 2 février 2017, la surface transmise par M. Mme BLANCHET (544 m²) est supérieure à celle cédée par la Commune (157 m²).

En 1995, lorsque le chemin rural dit des Grands Prés du Gué a été déplacé afin de créer une voie nouvelle autour de la propriété « KIRCHHOFF », le plan réalisé prévoyait un échange de la parcelle actuellement cadastrée ZD 672 de 544 m² avec l'ensemble de l'ex chemin rural, ainsi les surfaces échangées seraient quasi identiques (Cf. plan joint).

Madame le Maire, sollicite l'accord du Conseil Municipal pour cette évolution et pour lui donner délégation pour toutes formalités et signatures auprès du Géomètre et du Notaire.

L'échange entre la Commune et M. Mme BLANCHET aura lieu sans soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite le cabinet Blondeau pour finaliser le plan de division,
- demande que l'échange sans soulte soit formalisé par un acte notarié,
- précise que les frais de géomètre et notariés seront réglés par la Commune, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2017.
- confirme le déplacement du chemin rural des Grands Prés du Gué tel que déjà fait,
- donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire.

Echange de terrains pour la construction de la station d'épuration : précision.

Par délibération en date du 8 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AC n° 269 et de l'échanger avec une partie du terrain cadastré section AC n° 409 en vue de la reconstruction de la station d'épuration.

La Commune a chargé la SCP MUNOZ/LABBE d'établir les actes notariés y relatifs.

Par mail en date du 13 juin, l'étude notariale demande de préciser les conditions d'échange : avec ou sans soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme sa délibération en date du 8 avril 2016
- Précise que l'échange entre la parcelle cadastrée AC n° 269 et une partie du terrain cadastré section AC n° 409 aura lieu sans soulte.

Informations.

- Autorisations d'urbanisme.

Permis de Construire :

03-2017 : M. Mme LABBE Benoist	rue des Bordes	Extension de l'habitation
04-2017 : SCVI PALOMA	rue Charles de Gaulle	Construction de 4 logements

Déclarations Préalables :

08-2017 : M. MARTINS Joaquim	rue du Ponts Saint Georges	Réfection de la toiture
09-2017 : M. MARTIN Dominique	34B rue Charles de Gaulle	Déplacement porte du garage

Certificat d'Urbanisme (b) :

08-2017 : Mme DINASQUET Raymonde	rue des Bordes	constructibilité
----------------------------------	----------------	------------------

- Consultation pour emprunt.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation va être lancée auprès de plusieurs banques afin de pouvoir réaliser un emprunt sur le budget de la commune pour le financement des travaux d'aménagement de la rue des Bordes et de la réfection de la toiture de l'école.

- Rythmes scolaires.

Madame le Maire donne lecture du mail adressé par Madame la Directrice de l'école élémentaire concernant le retour de la semaine scolaire sur 4 jours ou le maintien à 4,5 jours.

A ce jour, le décret n'a pas encore été signé.

L'évolution ne peut avoir lieu que si le SIVOS le souhaite également. Pour l'année scolaire 2017/2018, les transports scolaires et l'accueil périscolaire du mercredi ont été prévus avec une semaine d'école de 4,5 jours ; il est donc trop tard pour modifier les rythmes scolaires.

Cela pourra être envisagé pour la rentrée de septembre 2018.

- Dates à retenir :

- Fête de l'école, vendredi 30 juin à partir de 17h30
- 14 juillet, repas à partir de 12h30, suivi d'un bal.
- Réunions internes (non publiques) :
 - mardi 11 juillet à 9h00 : Plan Local d'Urbanisme
 - Jeudi 13 juillet à 9h00 : commission d'urbanisme
- Réunion du Conseil Municipal : jeudi 28 septembre à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,

Jocelyne PETIT

